

La Destruction du Père

Texte de [Jacques Dupuis](#)
 Entraide Pères-Enfants Séparés de l'Outaouais



- Comment en sommes-nous arrivés à réduire la notion du père à un statut d'importance inférieur à celui de la mère?

- Comment en sommes-nous arrivés à créer un monde où la mère peut, de son seul gré, remplacer le père biologique de ses enfants par tout autre père de son choix, voir même d'éliminer totalement le père de la vie de ses enfants?



Il existe un livre intitulé "Les Fils d'Oreste, ou la question du père", maison d'édition Flammarion 1994, qui en dit très long sur les questions ci-haut posées. Oeuvre de [Mme.Christiane Olivier](#), psychanalyste et spécialiste de longue date sur la dynamique de la famille. Mme. Olivier se tourne, dans Les Fils d'Oreste, vers la psychologie masculine, et plus particulièrement en ce qui a trait à l'état sociologique et juridique des pères d'aujourd'hui.

A noter, autres titres du même auteur:

- *Les enfants de Jocaste, 1980;*
- *La psychafamille, 1988;*
- *Les filles d'Eve, 1990;*
- *Petit livre à l'usage des pères, 1999.*

"Les Fils d'Oreste" est une lecture essentielle pour tous ceux qui veulent en savoir plus long sur la situation paternelle. Mme. Olivier peint un triste portrait du déséquilibre parental de la famille actuelle, surtout lorsqu'une séparation ou un divorce est en cause, et conséquemment les dommages subis par les enfants dû à ce déséquilibre. J'ose espérer qu'un jour, et le plus tôt possible, toutes les sociétés adopteront ce livre comme bible lorsqu'il sera question de *l'intérêt de nos enfants*.

Ce qui suit est en très grande partie inspiré de ce que Mme. Olivier écrit, mais aussi de plusieurs autres textes de recherches et d'études provenant de différentes sources.

**Comment en sommes-nous arrivés à réduire la notion du père
à un statut d'importance secondaire à celui de la mère?**

Ça n'a pas toujours été ainsi.
Un bref historique.

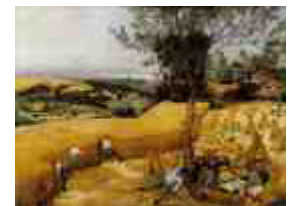
A l'époque des grecs, le père avait un droit absolu de vie ou de mort sur ses enfants. Les Romains ne furent pas si cruels. A la naissance de l'enfant, le père romain avait le droit de rejeter ou d'accepter le nouveau-né. S'il l'acceptait, le père se devait d'assurer la survie matérielle de l'enfant et de lui donner une éducation digne de son rang. Cette pratique d'acceptation nommée "*tolere liberum*" disparut avec l'empire. Ce qui demeura par contre, et qui restera jusqu'au 18^{ième} siècle, c'est une structure familiale où le père se devait d'assurer besoins et protection de la famille et l'éducation des enfants. La mère s'occupait de l'entretien des jeunes enfants et du patrimoine familial. C'était évidemment une société patriarcale où le père avait le dernier mot, et probablement le seul, tant qu'aux décisions de la famille. La parole du père était Loi.



La structure familiale de l'époque offrait aux hommes et aux femmes des rôles très clairs, rigides et limités, du moins d'une perspective de notre vingtième siècle. Mais il faut tenir compte d'une époque avec un taux de mortalité infantile de 50% et plus, de la menace constante d'invasions, et des outils rudimentaires pour accomplir les travaux nécessaires. La survie de la famille était un besoin qui occupait entièrement l'espace de nos ancêtres.

Mais les enfants de ceux-ci n'en étaient probablement pas plus mal aisés.

Jusqu'au 18^{ième} siècle, les familles étaient majoritairement agraires. Donc, à l'exception de nourrissons dont la mère devait s'occuper, parents et enfants travaillaient ensemble leur terre. Il y avait pour les enfants en tout temps un accès et une proximité immédiate du père et de la mère.



La révolution industrielle vers la fin du 18^{ième} siècle apporta des changements majeurs au rapport père-enfant fixé sur un modèle vieux de plusieurs millénaires. Bon nombre de pères se virent quitter leur terre ou petit métier de village et se rendre à la ville pour y travailler dans le but d'apporter une plus grande richesse à la famille. Le départ du père fût un triste sort pour ces enfants qui, jusqu'alors, jouissaient d'un rapport père-enfant égal à celui de la mère.

Comme le père n'y était plus pour voir à l'éducation des enfants, ce fût à ce moment que l'État en prit la charge, passa des lois exigeant un minimum de scolarité et créa les institutions nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement. En l'espace de quelques générations, la proximité père-enfant et le devoir paternel d'assurer l'éducation de sa progéniture furent à toutes fins pratiques anéantis.

Curieuse de coïncidence aussi que peu après vu naître les sciences de la psychanalyse.



Il y avait toutefois cette société patriarcale qui donnait au père le statut de Chef de famille. Et comme les séparations et divorces étaient, à l'exception de la classe bourgeoise, non-existants, le père conserva son statut avec tous les droits et privilèges rattachés à ce titre. Mais en quittant l'environnement immédiat de sa famille, à son insu l'homme-père venait de s'engager sur la route qui le mènerait un jour à un statut de parent non-indispensable, parent remplaçable, voir même à dire "parent éliminable".

Cette structure familiale, post-moderne à l'époque, se vit largement comme suit:

- La mère demeure à la maison et s'occupe entièrement de l'entretien, de l'organisation et de l'éducation de base des enfants. Les enfants vivront plus ou moins les sept à dix premières

années de leur vie sans présence masculine significative.

- Le père s'occupe principalement à son travail, éloigné du milieu familial. Plus il s'acharnera à son travail et plus il sera perçu comme père-succès, comme on lui avait appris depuis un bien jeune âge. Et peut-être, mais pas nécessairement, il agira quelques heures par semaine comme agent social auprès de ses enfants.

En ce qui a trait à la relation parent-enfant, ces nouvelles modifications à la structure familiale eurent pour effet d'augmenter le rapport mère-enfant à un niveau quasi total et de réduire à pratiquement nul celui du père.

Pendant toutes ces générations, les jeunes filles furent encouragées à perfectionner leurs talents de nourricières, de ménagères et les rapports affectifs de la famille. Et de refouler toute tendance à l'analyse, à la confrontation et à l'ambition d'une vie à l'extérieur de la maison.

Complètement à l'inverse, on apprenait aux garçons à devenir constructeur, pourvoyeur et guerrier. Des protecteurs de la famille et de la Patrie. L'ambition et la compétitivité étaient fortement encouragées chez le jeune garçon, mais gare à lui s'il osait étaler des tendances émotives ou affectives.

Tels étaient les définitions de l'homme et de la femme, du bon père et de la bonne mère pour les 150 prochaines années.

Et puis il y a eu les années '60. Ces fameuses années '60, qui furent le début de l'éveil et de changements sociaux comme du jamais vus dans l'histoire de notre société. La nouvelle génération ne veut plus de cette structure sociale rigide qui limite tellement ses aspirations. De cette génération pris souche bon nombre de groupes de sensibilisation et de pression dans le but de faire valoir leur cause. Les femmes ne veulent plus les limites de la maison, et encore moins la Loi de leur époux. Les américains de race noire exigent une société qui ne les considérera plus comme citoyens de seconde classe. Les homosexuels ne veulent plus de cette stigmatisation de pédophiles, de monstres qui ne méritent que l'ostracisme, de criminels que l'on doit incarcérer ou de malades mentaux que l'on doit guérir. La religion, en passant par l'emprise que l'église avait sur le peuple, fût sérieusement remise en question et au rancart. Il y eut la révolution tranquille, et encore bien d'autres mouvements qui apportèrent plus ou moins de changement socio-politiques.



Mais de tout ces groupes de pression, ce sont les groupes féministes qui eurent le plus de succès, d'impacts et de longévité. Depuis les 30 dernières années, les femmes sont entrées en masse sur le marché du travail. Elles ont brisé bien des tabous de cette société patriarcale qui les avait retenues pendant si longtemps. Au bénéfice de la société en général, les femmes se sont intégrées dans tout les domaines traditionnellement réservés aux hommes. Et des plus importants, elles ont acquis une indépendance économique.

De plus, la femme a conservé en totalité, voire même augmenté avec l'aide de l'État, ses droits et privilèges en ce qui a trait à la famille et les enfants.

- Avec les nouvelles méthodes de contraception, elle a pris un contrôle quasi total de sa sexualité et de sa fertilité.
- En utilisant des phrases clefs tel que "mon corps mon choix", elle s'est fait passer des lois lui donnant à elle seule entière discrétion sur la planification familiale, éliminant du fait même le père du processus. "Le seul choix - le mien", titre du livre de Chantal Daigle en est un exemple typique. Malgré que ces phrases ne tiendraient pas une seconde sous le poids de la plus simple des analyses, elles ont quand même eu un succès incroyable.
- Les banques de spermes, instituées et entretenues par l'État, sont au service total de la femme

et lui permettent maintenant une fécondation sans la participation directe d'un homme. Même plus besoin de père. ([Témoignage d'une cliente "test tube"- Anglais](#))

*Note: Notre société condamne entièrement et avec raison le père qui abandonne son enfant à naître. Par contre l'État apporte toute l'aide nécessaire à la mère qui décide d'offrir aucun père à son enfant. Où est la différence morale? L'enfant n'aura-t-il pas à vivre les mêmes conséquences?

- L'État offre aujourd'hui à la mère et les enfants tout ce qui fût pendant des millénaires de la responsabilité du père: fécondation, protection, comblement des besoins et l'éducation des enfants.

D'une perspective purement féminine, tous ces acquis donnent à la femme une position absolument enviable. Mais ce déséquilibre, où la mère n'a plus besoin du père pour avoir ou continuer une famille, aura des conséquences bien désastreuses pour les hommes et les enfants, et à plus long terme pour la société.

Aucune conséquence de ce déséquilibre parental ne sera perçu aussi longtemps que le couple restera uni. Mais gare à la rupture conjugale, chers pères et chers enfants. Car advenant une séparation vous subirez de plein fouet, si la mère le désire, toute la puissance des acquis féministes des 30 dernières années.

En voici le scénario typique:

- La cour accorde à presque l'unanimité la garde des enfants à la mère.
- À la demande de la mère, la cour enlève toute présence significative du père auprès de ses enfants, le réduisant à un statut de parent-visiteur. Couramment 4 jours par mois.
- Une fois éliminé de la vie de ses enfants, le père sera néanmoins tenu responsable du support financier de ceux-ci, dont s'il peut s'acquitter, l'amènera sûrement à un niveau de pauvreté.
- Une situation d'otage s'ensuivra, où la moindre variation à l'ordonnance de garde que le père voudra apporter devra être acheté (monétaire ou autre).

Le père ne restera père qu'aussi longtemps qu'il en sera désiré de la mère.

Il est vrai que, contre l'objection de la mère, seulement 10% des pères font la demande d'une garde partagée, enregistrant un taux de succès d'environ 12,2%. Serait-ce que 90% des pères ne veulent pas paterner leurs enfants? Ou que, face à devoir livrer une longue et coûteuse bataille qu'ils n'ont pratiquement aucune chance de remporter, les pères rendent trop facilement les armes et entrent en silence dans le rang. Ou serait-ce que pendant toute leur enfance, les hommes ont vécu dans un monde entièrement féminin, encrant solidement dans la tête des garçons (et des filles parce qu'elles ont vécu les mêmes conditions) que la période pré-adolescence se vit avec maman. Sans ne jamais l'avoir entendu en autant de mot, nous nous sommes tous fait dire à l'âge tendre que les enfants sont du domaine exclusif de la mère.

Aujourd'hui, l'homme qui désire vivre une paternité plus affective et rapprochée de ses enfants a une énorme montagne à escalader. (*Il existe, en quantité industrielle, des études expliquant clairement et en détail les difficultés de l'homme à se redéfinir, entre autre, face à sa paternité. Il n'est donc pas de mon intention de recréer ici ce qui existe déjà, sauf de souligner que la plupart de ces études s'entendent sur un point majeur*). Que faute d'un manque de présence masculine dans la vie du jeune garçon, son identité lui fût définie à partir de tout ce qui n'était pas féminin. Et comme les enfants étaient du domaine exclusif de la mère, le garçon devenu père doit maintenant nager à contre-courant s'il veut revenir à la maison. Cela demande une ré-évaluation complète de ce qu'il est, de tout ce

qu'on lui a appris. Un plongeon en profondeur vers son intérieur quoi. Il en a du pain sur la planche s'il veut ré-intégrer le domaine familial. Et il ne pourra bénéficier des millions de dollars en programmes d'aide comme ont reçus les femmes en matière d'insertion au travail.

Malgré toutes ces difficultés, il faut quand même noter que bien des hommes vivent depuis les 30 dernières années une paternité généralement beaucoup plus intime que ne l'ont fait leur père. Bon nombre d'hommes ont redéfini leur paternité et leurs priorités vis-à-vis l'engagement professionnel pour se permettre un rapprochement physique et affectif avec leurs enfants. Ils ont pris goût au fruit si longtemps défendu. Ils ont enfin commencer à ouvrir à l'intérieur d'eux une porte fermée depuis bien des siècles.

Malheureusement, cette porte ne restera ouverte qu'aussi longtemps qu'il ne le sera permis par la mère. Car advenant un divorce où la mère refuse une garde partagée, ce père qui s'est lié d'affection et qui a prit goût à paterner ses enfants devra délier tout ses attachements et retourner au vieux modèle de père. Soit presque aucune présence auprès de ses enfants, quatre jours par mois en moyenne si la mère ne décide de partir avec les enfants à l'autre bout du pays, et la responsabilité financière à part égale ou en totalité si la mère est sans travail. Par la suite, la mère introduira à la bulle familiale son nouveau conjoint, remplaçant du fait même auprès de ses enfants la présence masculine du père biologique par tout autre père de son choix. Et comme le taux d'échecs de familles recomposées s'élève à plus de 70%, il n'est pas difficile d'en imaginer les conséquences qu'auront à subir les enfants. Le père lui, il ne lui reste plus qu'à faire le deuil de ses enfants, et ses enfants d'en faire autant. Tous sont perdants, sauf la mère.



Comment en sommes-nous arrivés à créer un monde où la mère peut remplacer le père biologique de ses enfants par tout autre père de son choix, voire même d'éliminer totalement le père de la vie de ses enfants ?

Serait-ce par culpabilité pour l'oppression imposée aux femmes pendant si longtemps que les hommes ont accepté en silence, et sans considération aux conséquences, toutes les revendications que les femmes ont faites en matière familiale?

Serait-ce que les hommes n'ont pas ressenti le besoin, ou n'ont pas vu la nécessité de s'intégrer dans l'un des domaines traditionnellement réservés aux femmes, qui était de parenter les enfants, et de ce fait ont perdu leur place de parent auprès d'eux?

Ou serait-ce que les femmes, ayant eu tellement de succès de leurs revendications des 30 dernières années, se perçoivent aujourd'hui comme seul parent indispensable auprès de l'enfant et, avec l'aide de l'État, se permettent d'en éliminer le père?

Joan Berlin Kelley, Ph.D., et Judith Wallerstein, Ph.D., décrivent dans leur livre "Surviving the Breakup" Basic Books, que 50% des mères à la tête d'une famille monoparentale ne voient aucune valeur à ce que leurs enfants maintiennent un lien avec leur père.

Il n'est pas l'intention de ce texte de présenter des arguments de sorte à pointer le doigt vers l'un ou l'autre, cela n'aurait pour effet que de perpétuer cette absurde guerre des sexes sans en adresser le problème. Quelles qu'en sont les raisons, il n'en reste pas moins que nous léguons une société bien cruelle et désastreuse à nos enfants. Une société où il est tellement facile pour la mère d'éloigner le père de ses enfants. Une société où le père ne compte plus. Mais ne compte plus aux yeux de qui? Des enfants? Il faudrait leur demander.

Les statistiques démontrent que 50% des mariages se terminent en divorce. Que 40% des enfants qui naissent aujourd'hui vivront avant l'âge adulte dans une structure familiale monoparentale. Les études confirment que les enfants qui proviennent de familles monoparentales, plus que les enfants de familles unis, sont sujet à vivre de 2 à 3 fois plus de problèmes sociaux (drogues, violence, tentatives de suicide, etc...), académiques (difficulté d'apprentissage, décrochage), d'adaptation (estime de soi, amour propre) et encore bien d'autres. La situation est particulièrement alarmante pour l'enfant en bas âge, car un manque de présence de l'un de ses parents risque de causer des dommages irréparables à son développement d'identité ou d'identification. Des recherches en sociologie et criminologie révèlent que la croissance de problèmes que nous subissons comme société est directement reliée à l'absence du père. Que le père et la mère sont en fait des plus importants pour un développement sain et équilibré chez l'enfant.

Nous pourrions combler des bibliothèques entières d'études qui soulignent largement les dommages faits aux enfants suite à la perte de leur parent. L'exemple le plus honteux dans l'histoire de notre pays nous a forcé à constater et d'admettre que le gouvernement canadien, de par ses politiques, joua un rôle clef dans la destruction de plusieurs communautés autochtones. Entre autre, la pratique qui imposait aux enfants autochtones l'éducation chez les blancs, séparés pendant plusieurs années de leurs parents. Peu après, ces communautés affichaient un taux inquiétant de violence, de délinquance, de suicide et quoi d'autre encore. Il est complètement ignoble et odieux d'imposer un tel sort à une autre société, par contre c'est friser la stupidité de se le faire à soi-même. Comment donc expliquer qu'advenant une séparation où les parents ne sont pas suffisamment éveillés pour reconnaître la garde partagée comme la plus bénéfique pour leurs enfants, et bien le système judiciaire, qui connaît très bien le contenu des études ci-haut mentionnées et l'histoire du Canada, persiste toujours à attribuer majoritairement une garde exclusive. Pour se justifier, l'État et certains organismes soulèvent que les études ne sont toujours pas concluantes, même si certaines d'entre elles datent de plus de 30 ans.

Le système judiciaire nous fait aussi remarquer qu'il n'existe aucune loi favorisant le statut de la mère à celui du père.

Vrai.

Mais mesdames et messieurs de la législature, rendez-vous à l'évidence. 85% des gardes exclusives sont attribuées à la mère. Et il y a sûrement un fort pourcentage de la balance, le 15% attribué au père, où la mère est trouvée inapte à parenter. Morale de cette histoire, si la mère ne présente aucun danger immédiat pour les enfants, elle est pour toute fin pratique assurée de la garde totale.

Il est vrai qu'il n'existe aucun texte de loi favorisant le statut de la mère. En fait, il n'existe aucune loi qui légifère sur le partage des enfants advenant une séparation ou un divorce. Il existe par contre une directive générale que les magistrats se doivent d'observer.

"L'intérêt de l'enfant"

Directive parfaitement juste et bonne.

Par contre, les précisions apportées à cette directive en ce qui a trait à la modalité de garde sèment de sérieux doutes tant qu'à l'esprit de cette directive.

Ces précisions se lisent comme suit:

1. La garde partagée sera attribuée que s'il y a entente entre les parties concernées.
(père et mère)
2. La garde partagée ne peut être attribuée s'il y a conflit entre les deux parents.

La première n'apporte rien sinon la redondance. C'est évident que si les deux parents s'entendent pour

une garde partagée que celle-ci aura lieu. De plus, celle-ci ne sera pas entendue par la cour mais y sera tout simplement entérinée.

Là où la première précision ne fait que répéter l'évidence même, en moins de 15 mots la deuxième vient encourager une situation qui ne pourrait se trouver plus à l'opposé de l'intérêt de l'enfant. D'une telle directive, nul besoin de la tête à Papineau, ou même du plus simple des esprits, pour s'imaginer ce qui reste à faire à la mère qui se veut comme seul parent-gardien. Puisque les ruptures conjugales se font rarement sans amertumes ou conflits, il sera entièrement dans l'intérêt de la mère qui veut la garde complète d'alimenter les conflits existants. Ou par manque de ceux-ci, d'en créer de nouveaux ([ou de faux](#)) avec l'assurance de se faire attribuer la garde exclusive. Devant une telle stratégie, le père devra piétiner dans un champ de mines jusqu'à l'audition de la requête de garde pour finalement se faire dire qu'il existe trop de friction et donc il devra se retirer de la vie de ses enfants.



L'intérêt de l'enfant et la nature adversariale de notre système judiciaire.

Pourquoi imposer au père et à la mère, qui sont normalement de bons parents, une confrontation devant la Justice pour faire valoir leur droit de parenter leurs enfants? Et de finalement en proclamer un gagnant et conséquemment un perdant.

Où en est l'intérêt de l'enfant?

Les questions se posent. Depuis quand est-ce que le bien-être de l'enfant n'est-il plus directement relié au bien-être de ses deux parents?

Pire encore, pourquoi avoir donné à la mère tous les outils nécessaires pour éliminer le père de la vie de ses enfants?

Comment cela peut-il servir l'intérêt de l'enfant?

Il ne fait aucun doute que les pères et leurs enfants vivent le sexisme à son plus pur.

Comment, vous dites? La preuve, vous demandez?

Imaginez pour un instant la réalité à l'inverse. Que dès demain,

- la cour accorde dans 85% de ses jugements la garde exclusive des enfants au père; et
- les mères séparées se voient imposées des droits d'accès moyennant 4 jours par mois avec leurs enfants, et des pensions alimentaires exorbitantes perçues directement à la source; et
- lorsque certaines d'entre elles ne peuvent s'acquitter de leurs obligations, qu'elles voient leurs actifs saisis sans aucun recours possible. De plus, elles subiront l'humiliation de la machine gouvernementale, et
- quelques uns des 4 jours par mois qui seront permis à la mère auprès de ses enfants pourront être sporadiquement annulés au gré du père, encore une fois sans aucun recours possible à la mère; et
- finalement le coup de grâce. Le père déménage avec les enfants à l'autre bout du pays. Comme compensation à la mère, la pension alimentaire qu'elle doit verser sera réduite de la valeur d'un billet d'avion de sorte à ce qu'elle puisse voir ses enfants une ou peut-être deux fois l'an.



J'entend déjà les tambours de guerre.

*"Il n'est pas de chose légitime pour quelques-uns et illégitime pour d'autres;
la loi s'étend partout et à tous comme l'air qui règne au loin et l'infinie lumière du ciel."*

Emphédocle (5^{ème} siècle avant J.C.)

Pour quand le jour où les pères n'auront plus à pleurer en cachette la perte de leurs enfants?
Quand verrons-nous le jour où les enfants n'auront plus à faire le deuil de leur père?
Quand verrons-nous le jour où tous les parents et tous les gouvernements
reconnaîtront "*véritablement*" l'intérêt des enfants?

**Combien d'injustices et de souffrances devons-nous
encore subir avant de s'écrier:**

"C'EST ASSEZ!"

Malheureusement, il s'écoulera encore beaucoup de temps avant que ces connaissances s'infiltrerent dans la fibre sociale et judiciaire de notre culture. D'ici là, nous devons maintenir sans relâche les efforts nécessaires à ramener le père au sein de la famille, comprendre et accepter les conséquences pour notre société où 40% des enfants vivront sans pères et finalement, de garder l'espoir que les livres d'histoires à venir ne jugeront pas nos pratiques barbares trop sévèrement.

ENTRAIDE PÈRES-ENFANTS SÉPARÉS de l'Outaouais

- Nous sommes un regroupement volontaire et pacifique d'hommes qui veulent s'entraider en vue de prendre notre place dans la vie de nos enfants.
- Nous cherchons à créer une société juste où l'on reconnaît que les enfants ont le droit et le besoin d'une relation solide avec leur père comme avec leur mère.
- Nous visons à garantir la présence des deux parents dans la vie des enfants, notamment en cas de séparation ou de divorce.
- Nous favorisons une garde partagée pour le plus grand intérêt de nos enfants.

ENPES